

## **CRIME DE SANG En France, on ne dote pas la police et la justice des moyens suffisants pour lutter contre ces criminels.**

Femme Avenir 54 a eu le plaisir d'accueillir **Gilbert Thiel**, ancien magistrat, ancien adjoint au maire de Nancy et écrivain.



### **Pourquoi écrire un ouvrage sur les tueurs en série ?**

En matière de crime de sang, les faits se déroulent souvent dans la sphère familiale. En revanche, les tueurs en série n'ont souvent jamais vu leurs victimes avant de s'en prendre à elles, et ce manque de lien rend d'autant plus difficile l'identification des assassins.

En France, on a longtemps pensé que cela était une « spécialité » des Etats Unis. En ex-URSS, on considérait que cela était un phénomène propre à l'Occident. Le 1<sup>er</sup> tueur en série est reconnu comme tel en URSS, en 1988 ; en Chine en 1995. Il est à noter que les pires cannibales ont été identifiés dans ces deux pays.

En France, il n'y avait pas de bases de données, et Gilbert Thiel évoque dans son livre les failles de la police et de la justice, le problème de la psychiatrie médico-légale, ainsi que la défaillance des systèmes (fichier d'empreintes génétiques).

Dès 1985, le Royaume Uni a mis en place ce fichier ; la création d'un tel outil nécessite de bien définir le cadre et de sécuriser les données. Cela implique une réelle volonté politique et est indispensable, car le tueur en série est comme le terroriste, il ne s'arrête jamais. « C'est une course contre la montre, une course contre la mort pour l'arrêter ».

Le juge Thiel a instruit **l'affaire Simone Weber** et a exploré toutes les pistes avant de conclure qu'elle était l'auteur de l'homicide, même si les preuves matérielles étaient juridiquement minces.

La Cour d'Assises la reconnaît coupable d'avoir découpé le corps de son ancien amant à la meuleuse à béton et la condamne à une peine de 20 ans de réclusion criminelle. Elle est décédée à l'âge de 94 ans ; Gilbert Thiel n'a pas souhaité commenter le décès de celle qui l'appelait « mon juge ».

**La mise en place des cellules « cold case » est indispensable**, car un tueur en série ne s'arrête pas de commettre des crimes. Ces équipes peuvent réaliser des rapprochements entre les affaires.

Des améliorations sont possibles, notamment en renforçant la collaboration entre la police et la justice. La police judiciaire est indispensable et la réforme en cours supprime cette spécialisation pourtant essentielle.

Il faut rester vigilant concernant la dérive sectaire de certains magistrats et il faut également plus de moyens pour la justice. Certes, il y a une surpopulation carcérale, mais il est indispensable de mettre en prison les personnes les plus dangereuses.

On identifie 3 600 mafias en Europe, avec d'importants trafics de stupéfiant, une diminution de la valeur travail et de la vie humaine ; un péril nous guette.



**Il faut également renforcer la lutte contre le terrorisme.**

**Yann Keller – 1990** : c'est un ancien braqueur reconverti en entrepreneur d'entretien d'espaces verts, qui intervient dans les propriétés de vieilles dames fortunées. Il est dénommé le « tueur à l'oreiller », il les étouffe en plusieurs fois pour qu'il n'y ait pas de traces (et que le cœur lâche). Il ne touchait pas aux objets de valeur apparents pour ne pas éveiller les soupçons. Il a sévi en Alsace, en Belgique, aux Pays et a tué entre 60 et 80 personnes. Après avoir avoué, il s'est pendu avec ses lacets, ce qui a conduit à l'arrêt de l'enquête.

Dans certaines affaires, on ne peut que déplorer la défaillance de la justice ; exemple : les disparues de l'Yonne et Emile Louis.

**Affaire Chanal – Mourmelon en 1978** : pendant longtemps, on a pensé qu'il s'agissait de déserteurs ; un ministre de l'époque a même dit qu'il s'agissait d'une légende urbaine. Ce dossier a été suivi par 11 juges d'instruction, et le jour de son procès, l'auteur s'est sectionné les 2 artères fémorales. Le fait qu'il n'y ait pas de jugement est une épreuve supplémentaire pour les familles.

**Landru** : les crimes ont lieu à partir de 1916. Il s'en prend à des femmes seules (et elles sont nombreuses dans ce cas, pendant la guerre) et les dépouille de tous leurs biens. Il a pour habitude de tout noter dans un cahier : le charbon pour brûler, les scies, les frais ferroviaires, ... Malgré sa ruse, il finira par être confondu par l'inspecteur Belin, qui poursuit l'enquête malgré la résistance de sa hiérarchie. Landru est condamné à mort.

**Fin 1980, l'affaire du gendarme Lamarre** dans le secteur de Chantilly fait grand bruit. Il mitraillait des femmes.

**En Lorraine, on peut évoquer le « tueur du Pays Haut »** ; une affaire dans laquelle la Justice a été défaillante car c'est finalement le père d'une des victimes qui a retrouvé la trace du tueur en 1980. On peut également citer l'affaire « Fruminet ».

**Pour être considéré comme un tueur en série, il faut tuer au moins 3 personnes sans mobile apparent.** Il convient de distinguer le tueur en série du tueur de masse, ou du tueur à gage (qui est un métier).

**Ce livre présente 57 portraits, dont une seule femme** : Monique Olivier, qui a été le détonateur de Michel Fourniret, summum de la perversité selon le Juge Thiel.

**A noter qu'il y a aussi beaucoup de tueuses en série** ; ce sera d'ailleurs l'objet d'un prochain livre qui sortira fin août. On peut citer : la Marquise de Brinvilliers, La Voisin, Hélène Jégado, Rodicka Negroïu ou encore Michèle Martin, la femme de Marc Dutroux, ...

Souvent, la police et la justice interviennent trop tard ...

Exemple avec **l'affaire Guy Georges-Rampillon** : C'est le fils d'une femme qui l'a abandonné, après avoir déjà laissé son 1<sup>er</sup> enfant à ses parents. Il est né en 1962, d'un père soldat noir américain qui repart aux Etats Unis. Originaire de la région de Reims, il finit à la DASS et est placé dans une famille d'accueil avec 8 ou 9 autres enfants, dans l'attente de son adoption.

A 13 ans, il s'en prend à 2 filles de la famille (il va essayer de les étrangler), puis il commet 3 ou 4 agressions sans connotation sexuelle. Celles-ci le conduiront en prison ; puis la gravité des infractions s'intensifie.

Sa 1<sup>ere</sup> agression aura lieu en 1981 et sera prescrite. En 1984, il est incarcéré à Ecouves ; pendant une période de sortie, il achète un couteau et un aller simple pour Paris. Sous la menace de son arme, il viole une femme dans un parking et elle réussit à s'échapper. Il sera alors jugé pour viol et condamné à 10 ans de réclusion criminelle.

En prison à Caen, en 1991, il profite d'une permission de sortie pour s'enfuir en direction de Paris. Il commet alors son 1<sup>er</sup> assassinat (Pascale Escarfail). 3 semaines après les faits, il se rend à la Prison de la Santé et est renvoyé à Caen, sans aucune vérification.

1994 : il assassine deux femmes dans des parkings entre janvier et novembre ; il commettra également des agressions dans des appartements et une victime, Mme Ortega, réussira à s'enfuir. En 1995, il s'en prend à Hélène Frinking. De l'ADN est retrouvé sur la scène du crime et l'auteur est enfin qualifié de tueur en série.

En 1995, le dossier de Guy Georges retient l'attention des enquêteurs car il a le profil. Les prélèvements de sang ne permettent pas de le confondre. Des prélèvements génétiques auraient probablement permis de l'identifier. Les recherches se poursuivent jusqu'au 1<sup>er</sup> semestre 1997.

En septembre 1997, Martine Monteil demande à tous les laboratoires de rechercher un profil génétique (environ 12 laboratoires privés et 6 de police). On déplore alors le refus des laboratoires de la police scientifique mais on aboutit cependant à une réponse positive.

En mars 1998, le docteur Pascal qui dirige le laboratoire de génétique moléculaire du CHU de Nantes identifie formellement le tueur en série ; il est arrêté au bout de 2 jours de traque (à l'époque, il vit dans des squats).

En novembre 1998, il finira par avouer les assassinats des parkings. Personne n'est sorti indemne de cette affaire. Après cette affaire, Élisabeth Guigou, ministre de la Justice, obtient la mise en place d'un fichier regroupant les empreintes génétiques recueillies lors d'enquêtes de police.

**Il faut défendre ceux qui nous défendent, même s'ils ont des faiblesses.**